

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 87 (1978)
Heft: 1

Artikel: Amnesty International : "Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire" (Voltaire)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549288>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Amnesty International

«*Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire.*» (Voltaire)

Photos Amnesty International



Peut-on se taire devant la répression et la torture sans devenir complice?

Dans notre avant-dernier numéro de 1976, nous avions inséré quelques lignes sur Amnesty International et annoncé par la même occasion que nous reviendrions sur le sujet dans un numéro ultérieur. Cela nous semble d'autant plus opportun que depuis la parution de notre No 7/1976, le Prix Nobel de la Paix 1977 a précisément été attribué à cette organisation. En expliquant son choix d'Amnesty International comme lauréat du Prix Nobel 1977, la commission Nobel devait déclarer: «Dans les près de trente années qui ont passé depuis que la Déclaration des droits de l'homme a fait l'objet d'un accord aux Nations Unies, des forces positives dans de nombreux pays ont lutté pour concrétiser ses idéaux. Mais le monde a été aussi le témoin d'une montée de la brutalité et de l'internationalisation de la violence, du terrorisme et de la torture. Dans cette situation, Amnesty International a consacré ses forces à protéger la valeur de la vie humaine. Amnesty International a apporté une aide humanitaire concrète et impartiale aux personnes qui avaient été emprisonnées en raison de leur race, de leur religion ou de leur opinions politiques.»

Pour Amnesty International, chaque jour est une journée du prisonnier d'opinion. L'année 1977 a toutefois été marquée par un effort accru d'information sur les violations continues des droits de l'homme partout où elles se produisent, malgré la Déclaration des droits de l'homme, adoptée et proclamée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies. En 1978, cet acte historique aura trente ans. Entre-temps, deux pactes relatifs aux droits de l'homme sont entrés en vigueur, des résolutions se référant à la Déclaration universelle ont été adoptées, d'autres conventions ont été signées et ratifiées garantissant l'intégrité et les droits des individus. Et pourtant...

Rappelons ici les articles-clés de cette Déclaration dont il est question ci-dessus:

Article 5:

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 9:

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.

Article 18:

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

Article 19:

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Les buts d'Amnesty international

Définir un champ et un mode d'action, c'est ce qu'ont fait avec pragmatisme les créateurs de ce mouvement qui a vu le jour à Londres en 1961. C'est ce que précisent d'année en année les Conseils internationaux et les Assemblées internationales d'Amnesty. L'indignation s'essouffle vite. Les proclamations lassent et s'usent. La défense des droits et libertés politiques en général était déjà prise en charge par d'autres organisations. Ainsi les créateurs du mouvement ont-ils défini un but: les *prisonniers politiques*, et une méthode: l'*intervention pour des cas individuels*. Citons parmi ses objectifs:

- faire libérer les personnes détenues du fait de leurs opinions politiques ou de leurs convictions religieuses, de leur couleur ou de leur langue, à condition qu'elles n'aient pas usé de violence ni été les instigatrices d'actes de violence;
- exiger des procès justes et dans des délais normaux pour tous les prisonniers politiques;
- s'opposer à l'application de la peine de mort, de la torture et d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants aux personnes détenues.

Taxée d'organisation marxiste par les dictateurs d'Amérique latine, de mouvement

«Amnesty International est né de la guerre idéologique du XXe siècle comme la Croix-Rouge le fut des grandes batailles du XIXe.» (M.-J. Protais, vice-présidente de la section française d'Amnesty)

antisoviétique par les milieux dirigeants des pays de l'Est, Amnesty International se propose simplement d'œuvrer de façon impartiale en réprouvant et en combattant toutes les violations des droits de l'individu, quelles qu'elles soient et où qu'elles soient perpétrées. En témoigne le travail des groupes d'Amnesty qui «adoptent» à chaque fois trois prisonniers politiques, vivant respectivement à l'Est, à l'Ouest et dans un pays du tiers monde. Les trois principes d'action choisis par Amnesty ne garantissent-ils d'ailleurs pas l'impartialité et l'apolitisme du mouvement? Il s'agit en l'occurrence de:

- **L'internationalisme:** l'action d'A.I. ne connaît pas de frontières. Toutefois, pour éviter d'être mêlées à des querelles politiques internes, les sections nationales ne peuvent en aucun cas intervenir dans leur propre pays;
- **La légalité:** juridiquement, A.I. est inattaquable car elle ne réclame que le respect du droit international ou du droit interne des pays concernés;
- **L'objectivité:** A.I. agit partout, sous tous les régimes, vérifie toutes les informations réunies, s'occupe de tous les cas portés à sa connaissance.

Ce mode d'action particulier lui confère d'ailleurs une place distincte parmi les organisations qui défendent les droits de l'homme, avec lesquelles elle collabore dans certains cas. Ajoutons encore que ce mouvement, pour pouvoir œuvrer librement, n'est financé que par ses groupes et ses membres et qu'il n'accepte aucun fonds de source politique.

Comment fonctionne A.I.?

On compte à travers le monde environ un million de prisonniers de conscience, brimés, torturés et privés de liberté uniquement parce que leurs idées politiques, leur religion, leurs origines ethniques, leur façon de vivre diffèrent ou, dans certains cas, sans raison aucune. Les Etats qui oppriment certains de leurs ressortissants pour ces motifs dépassent la centaine. Toutes les informations relatives à ces violations dont dispose A.I. arrivent à Londres, où elles sont triées, examinées, vérifiées avant chaque nouvelle campagne par une équipe de spécialistes. Il s'agit de documents ou d'appels au secours provenant de tous les coins du monde et qui arrivent, le plus souvent, tout simplement par la poste; ces messages, pour la plupart

non signés, émanent soit de la famille du détenu, soit d'amis, de journalistes, d'ecclésiastiques indignés ou révoltés. Tous seront pris en considération.

Les groupes restent la clé de l'organisation. Il s'agit en l'occurrence de membres d'A.I. qui s'associent spontanément dans des villes ou des localités importantes avec l'accord de la section nationale. Celle-ci en informera le Secrétariat international de Londres, qui lui confiera l'adoption de trois cas de prisonniers d'opinion, selon le principe mentionné ci-dessus. Les dossiers de ces prisonniers seront envoyés au groupe d'adoption, qui restera en correspondance à ce sujet avec le Secrétariat international.

La mission du groupe consiste à prendre en charge les prisonniers adoptés, le but final étant d'arracher pour eux liberté et amnistie. Son action s'orientera dans diverses directions, dont les principales sont: correspondance avec le prisonnier, aide matérielle au prisonnier ou à sa famille, correspondance avec celle-ci, protestations auprès des autorités, participation à la défense judiciaire des prisonniers et information massive sur les cas adoptés. Ces différents types d'action reposent tous sur le principe qu'il n'y a pas de gouvernement, dans les circonstances internationales actuelles, qui soit entièrement insensible aux pressions morales qui s'exercent sur lui, soit par les protestations, soit simplement par la publicité donnée à ses méfaits. L'information est par elle-même une protection. Les démarches, protestations, lettres réitérées, ont toujours quelque effet. L'aide matérielle et morale au prisonnier et à sa famille permet de gagner du temps et d'accroître leur capacité de résistance à l'oppression.

La structure d'Amnesty

La base d'Amnesty International est constituée par ses groupes d'adoption et par ses membres.

Dans les pays où il y a des sections nationales, les groupes locaux dont elles se composent sont organisés par région. Les sections nationales délèguent des représentants au Conseil international, organe suprême de l'organisation, qui se réunit une fois par an.

Le Conseil international décide de l'Action d'Amnesty et élit le Comité exécutif international (CEI), qui est chargé de l'exécution des décisions du Conseil et de

la conduite des affaires du mouvement dans l'intervalle des sessions du Conseil.

Le Secrétariat international, établi à Londres, exécute, sous la direction du Comité exécutif international et sous la responsabilité du secrétaire général nommé par le CEI, les travaux courants de l'organisation.

Le Service de la recherche y rassemble toutes les informations sur les violations des droits de l'homme dans les différents pays, étudie les cas des victimes et les transmet aux groupes d'adoption, conçoit, organise et coordonne les multiples campagnes menées par le mouvement.

Situation actuelle

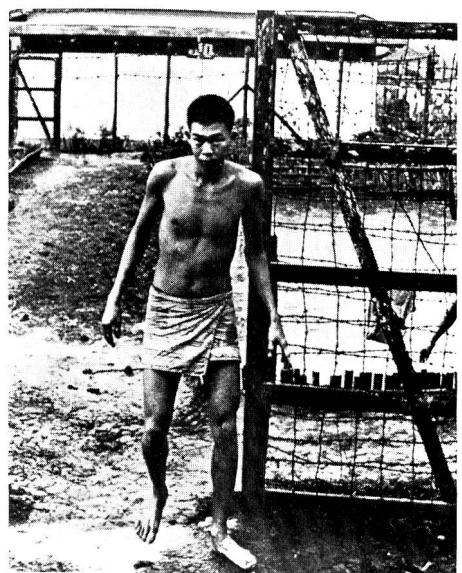
Actuellement, A.I. compte environ 100 000 membres. Des sections nationales et des groupes d'adoption existent dans 33 pays d'Afrique, d'Asie, du Moyen-Orient, d'Europe, d'Amérique du Nord et du Sud. Le mouvement compte des membres dans 78 pays.

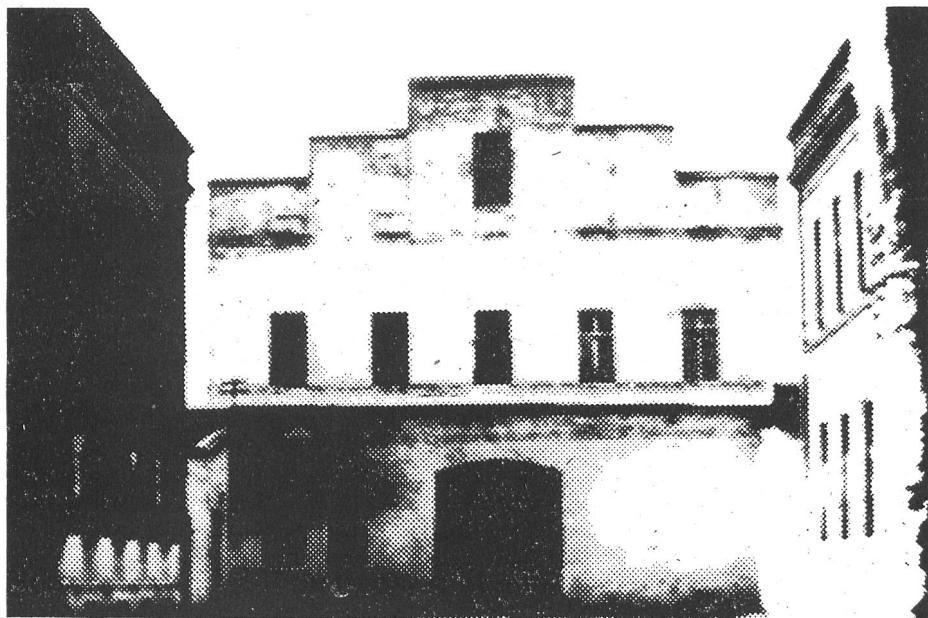
Publications d'A.I.

En quinze ans, A.I. a publié un grand nombre d'ouvrages sur la situation des droits de l'homme, dont un *Rapport sur la torture*, d'importantes études sur le Brésil, l'Uruguay, le Chili, l'URSS, l'Irlande du Nord, l'Espagne, l'Indonésie, etc.

Chaque mois les sections publient à l'intention des membres et du public un *bulletin d'information* sur l'actualité et les actions en cours. Chaque année, un *rap-*

Prisonnier dans un camp indonésien.





L'hôpital psychiatrique de Tchernyakhovsk est rattaché à la prison de Kaliningrad (URSS).

port détaillé rend compte du travail d'A.I. en analysant la situation pays par pays.

La plupart de ces documents sont traduits en plusieurs langues, dont le français, et peuvent être commandés auprès des sections nationales ou du Secrétariat international à Londres.

A l'intention de nos lecteurs qui aimeraient obtenir des informations supplémentaires ou seraient désireux de devenir membres de l'organisation, nous insérons ici les adresses suivantes:

Amnesty International

53, Theobald's Road
London WCIX 8 SP, Grande-Bretagne,
tél. (01) 404-5831

Amnesty International

Section suisse
Postfach 1051, 3001 Berne

Amnesty International

Groupe Suisse romande
B.P. 276, 1211 Genève



L'objectif de l'OMS pour l'an 2000: la santé pour tous

L'objectif ambitieux de l'OMS est de procurer la santé à tous en l'an 2000. Il ne peut être atteint sans faire appel aux ressources des guérisseurs, des accoucheuses traditionnelles et des herboristes, qui exercent encore dans presque tous les pays du monde. Pour ce faire, le programme de l'OMS prévoit des recherches sur les aspects psycho-sociaux et anthropologiques de la médecine populaire et s'intéresse tant à l'acupuncture qu'aux herbes et plantes médicinales. Cette médecine mal connue, méconnue, souvent taxée de «charlatanisme», parfois carrément rejetée par les «orthodoxes» de la médecine, a survécu malgré les progrès de la pratique moderne, et continue de jouer, surtout dans les pays en voie de développement ou dans les régions défavorisées de notre planète, un rôle très important. L'OMS en est consciente; c'est ce que son directeur général, M. Halfdan Mahler, nous explique dans les lignes qui suivent.

S'il faut justifier l'inclusion de la médecine traditionnelle dans la sphère des intérêts de l'Organisation mondiale de la santé, il

suffit de jeter un coup d'œil sur l'emblème de l'OMS: celui-ci représente un globe terrestre sur lequel est apposé le bâton d'Esculape, dieu de la médecine chez les Anciens, autour duquel s'enroule un serpent. Les serpents du dieu, selon la légende, léchaient les blessures et les lésions des malades pendant leur sommeil pour les guérir.

Pendant beaucoup trop longtemps, la médecine traditionnelle et la médecine dite «moderne» ont suivi chacune leur chemin sans vouloir se connaître. Et pourtant, leur but n'est-il pas le même, puisque toutes deux tendent à améliorer la santé des hommes et, par là, la qualité de la vie? Seuls les esprits bornés peuvent penser qu'elles n'ont rien à apprendre l'une de l'autre.

Malheureusement, la séparation des deux systèmes de médecine recouvre presque exactement la division du monde entre pays riches et pays pauvres. Trop souvent, les privilégiés et les personnes aisées vivant dans de grands centres urbains ont accès à toutes les techniques avancées et aux installations de secours d'urgence de

la médecine moderne, alors que dix millions d'êtres humains en sont privés. Pour eux, le guérisseur traditionnel, l'herboriste et l'accoucheuse sont les seuls agents de santé auxquels s'adresser. La plupart des régions rurales des pays en développement ne bénéficient pas des services d'un seul médecin qualifié et, qui plus est, ne disposent en moyenne que d'un auxiliaire sanitaire pour 10 000 personnes. Dans certaines parties du monde, où des soins médicaux modernes sont pourtant disponibles, les gens préfèrent avoir recours au guérisseur qu'ils connaissent et en qui ils ont confiance.

Mais le vent du changement politique qui a balayé le monde au cours de ces dernières décennies a été accompagné d'une modification de l'attitude des collectivités à l'égard de la santé: une prise de conscience des problèmes sociaux a mis en évidence la nécessité de diminuer puis de combler l'abîme qui existe entre pays riches et pauvres et à l'intérieur des pays. Les 80 % de la population mondiale négligée ont aussi des droits: le droit de disposer de services médicaux, d'être protégés